

## REGLEMENT PARTICULIER SLALOM-POURSUITE

ADDITIF N°2 du 24/03/2017

### DATES ENGAGEMENTS (ouverture, tarif minoré et clôture)

- Date de l'épreuve : **30 avril 2017**
- Intitulé de l'épreuve : **SLALOM POURSUITE DE LA JAMAÏQUE – VILLE DE SAINT-DENIS**
- Association **DRIVE RACING Team** (organisateur technique)
- Avec le concours des associations **ASAR** et **ASABOURBON** (organiseurs administratifs)

Sous le patronage de la **Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR)**  
Et comptant pour le **Championnat régional des Slaloms** mis en place par la LSAR.

### ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

#### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

**GI SPORT (Saint-Denis)** et/ou **RS SPORT (Saint-Pierre)** et/ou par email à : [driveracingteam@canalbox.com](mailto:driveracingteam@canalbox.com).

Les demandes d'engagements pourront être déposées et enregistrées à partir du **03 avril**.

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le **22 avril** à MINUIT, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, **du 16 avril au 22 avril**, réduits à **90 € du 03 avril au 15 avril** exceptionnellement (tarif minoré).

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si au **22 avril** à minuit avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à **30 engagés**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision et intégralement remboursés.